



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 694 ET 696

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 11 décembre 2017 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements numéros 694 et 696, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 694

Règlement décrétant un emprunt au montant de 1 643 000 \$ aux fins d'assumer l'engagement financier prévu dans une entente de collaboration entre le Gouvernement du Québec, la Ville de Bois-des-Filion et la Ville de Terrebonne pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 335 et du boulevard Industriel.

RÈGLEMENT NUMÉRO 696

Règlement décrétant des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre le chemin Comtois et la bretelle d'accès à l'autoroute 640 ouest, et prévoyant un emprunt au montant de 1 207 000 \$.

QUE lesdits règlements numéros 694 et 696, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ces règlements, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ont été réputés approuvés par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 7 février 2018, les règlements numéros 694 et 696 décrétant respectivement un emprunt de 1 643 000\$ et 1 207 000\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 694 et 696 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 21 février 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
